

Des témoins représentant l'industrie touristique ont indiqué qu'il n'était pas rare que le salaire de base des serveurs dans les restaurants et les débits de boisson soit triplé ou quadruplé par les pourboires. M. Groome a déclaré que «certains serveurs de grands restaurants gagnaient \$20,000 par an, dont \$12,000 à \$13,000 en pourboires». (II, 21:21) Quelles que soient les répercussions générales du salaire minimum sur l'emploi et les prestations sociales des travailleurs marginaux, les plus grands défenseurs de la législation en ce domaine seraient bien en peine de justifier une augmentation de revenu pour les employés qui tirent des pourboires que leur procure l'industrie hôtelière, autant que ce que touchent beaucoup d'autres employés.

Au départ, la législation sur le salaire minimum visait à améliorer le sort des employés mal rémunérés. Certains témoins se demandaient si les avantages prévus dans cette législation avaient été atteints et si celle-ci constituait le meilleur moyen d'y parvenir. M. John Bulloch, président de la Fédération canadienne des entreprises indépendantes, a résumé ce point de vue de la façon suivante:

«A mon avis, il est absurde d'avoir au Canada des salaires minimums plus élevés qu'aux États-Unis. Il doit y avoir de meilleurs moyens de s'attaquer aux problèmes sociaux de ceux qu'on appelle «les travailleurs pauvres» que l'imposition du salaire minimum, qui est un moyen très inefficace. Il y a des situations où, par exemple, une différence de 60 cents de l'heure entre Montréal et le taux imposé aux États-Unis, dans le cas d'entreprises engagées dans des types de fabrication assez standardisée, pousse simplement des entreprises à s'installer aux États-Unis.» (II, 22:20, 21)

La Fédération a prétendu que le salaire minimum avait réduit le nombre d'emplois disponibles pour ce groupe et qu'en particulier, de nombreux emplois faiblement rétribués, généralement confiés à des apprentis qui recevaient une formation susceptible d'augmenter ultérieurement leur revenu, ont été supprimés. Le fort taux de chômage chez les adolescents semble résulter partiellement des conséquences de la législation sur le salaire minimum. Ce point de vue a récemment été reconnu par plusieurs provinces qui ont adopté des programmes visant à accorder des subventions aux employeurs qui embaucheraient des étudiants. L'Ontario et le Québec, par exemple, leur versent une partie du salaire d'un étudiant permettant ainsi aux entreprises d'utiliser des jeunes inexpérimentés ou apprentis qu'elles ne pourraient rétribuer au salaire minimum.

En comparant le taux du salaire minimum aux États-Unis et au Canada, il ne faut cependant pas oublier que le gouvernement américain distribue des bons d'alimentation et accorde d'autres avantages aux familles à faible niveau, leur permettant ainsi d'arrondir leur budget. Dans la mesure où l'écart entre le salaire minimum canadien et américain est comblé, il faudra directement aider les familles canadiennes à faible revenu à boucler leur budget. C'est par ce biais que la compétitivité canadienne serait restaurée plutôt qu'au moyen d'un salaire minimum plus élevé au Canada qu'aux États-Unis.

L'écart actuel entre le salaire minimum canadien et américain a contribué à relever d'environ 24% le salaire moyen dans l'industrie touristique canadienne par rapport à celui des États-Unis. Les écarts sont tellement marqués dans un certain nombre de provinces qu'ils ne pourront être comblés qu'au bout de plusieurs années. Les législateurs canadiens fédéraux et provinciaux devraient être davantage conscients des pressions à la hausse qu'exerce le taux de salaire minimum sur les autres